

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 mai 2007, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents :                   **Antonio Fortier, district 2**  
  **Yvon Hudon, district 3**  
  **Gilbert Thomassin, district 4**  
  **Harmel L'Écuyer, district 5**  
  **Raphaël Brassard, district 6**

Est absent M. le conseiller du district 1, Michel Cochrane.

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire.*

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès.

**089-07                   Ouverture de la session ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

**090-07                   Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon**  
**Et résolu :**

**Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 avril 2007
4. Adoption des comptes du mois d'avril 2007
5. Dépôt du rapport financier
6. Dépôt – États comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2007
7. Période de questions
8. Dérogation mineure de Mme Chantal Paradis – 47, rue du Centre
9. Dérogation mineure de M. Carl Thomassin – 17, rue Labranche
10. Avis de motion – Règlement sur le contrôle budgétaire
11. Avis de motion – Règlement de délégation de pouvoir
12. Avis de motion – Règlement pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement
13. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 461-04 « Règlement concernant les nuisances »
14. Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de véhicules
15. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de taxation 2007
16. Avis de motion – Règlement modifiant l'objet du règlement n° 501-06 « Règlement décrétant des travaux de réfection sur la rue Valmont par une dépense et un emprunt n'excédant pas 565 000 \$ »
17. Dépôt des soumissions et octroi du contrat pour la formation de

- pompier niveau 1
18. Affectation du fonds parc et terrain de jeu
  19. Octroi de contrat aux ENTREPRISES JC ROY – aménagement du parc de la rue des Pruches
  20. PGMR - Contribution de la Municipalité pour l'achat d'un bac de compostage
  21. PGMR – Demande d'accès aux écocentres de la Ville de Québec
  22. Signature de l'entente avec LES JARDINS BON-PASTEUR INC. – Projet secteur domiciliaire « La Montagne des Eaux claires »
  23. Adoption de la politique de mise aux normes des installations septiques
  24. Nomination d'Audrey Beaulieu au poste d'agente de bureau et de secrétariat
  25. Nomination de Marcel Lajeunesse au poste de préposé aux équipements et à l'entretien
  26. Renouvellement du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier
  27. Renouvellement du contrat du directeur des services urbains et des technologies
  28. Embauche de Réjean Vallée au poste d'opérateur-journalier
  29. Embauche d'Alain Arsenault aux postes de préposé aux équipements et à l'entretien et de surveillant
  30. Embauche de Michael Boutin au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
  31. Embauche – aide horticulteur et aide-journalier, poste saisonnier
  32. Octroi de contrat pour le revêtement extérieur de l'abri à sel au garage municipal
  33. Emprunt au fonds de roulement - revêtement extérieur de l'abri à sel au garage municipal
  34. **Affaires nouvelles :**
  35. Levée ou ajournement de la session ordinaire

**Adoptée à l'unanimité**

**091-07      Adoption du procès-verbal des la session ordinaire du 10 avril 2007**

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier**

**Et résolu :**

**Que** le procès-verbal de la session ordinaire du 10 avril 2007 soit adopté et signé.

**Adoptée à l'unanimité**

**092-07      Adoption des comptes du mois d'avril 2007**

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer**

**Et résolu :**

**Que** le bordereau numéro 2007-04 du mois d'avril 2007 au montant de 376 407.15 \$ soit accepté et payé.

**Adoptée à l'unanimité**

**093-07**      **Dépôt du rapport financier**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

**094-07**      **Dépôt – États comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2007**

---

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2007.

**095-07**      **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

Les questions ont portées sur :

- Municipalisation de la rue du Centre
- Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Valmont
- Nivelage de la rue du Centre

*M. le maire fait le suivi des dossiers régionaux :*

- Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ
- Transport collectif
- Conseil du bassin versant de la rivière Montmorency

**096-07**      **Dérogation mineure de Mme Chantal Paradis – 47, rue du Centre**

**Considérant que** madame Paradis a fait une demande dérogation mineure afin que soit reconnue la largeur avant de l'immeuble qui est de 39,76 mètres au lieu de 50 mètres ainsi que la superficie de 3451,7 mètres carrés au lieu de 4000 mètres tel que l'exige la réglementation actuelle.

**Considérant que** le secteur visé par la demande correspond à un développement résidentiel existant et ayant été approuvé par la Municipalité en 1993. Lors de l'approbation de ce projet de développement domiciliaire, les normes de lotissement en vigueur (régional et local) exigeaient une largeur minimale de 35 mètres et une superficie minimale de 3000 mètres carrés. Or depuis ce temps, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme conformément aux exigences du document complémentaire au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, les normes minimales (largeur et superficie) ont augmentées. La largeur minimale d'un lot exigée est de 50 mètres et la superficie minimale requise est de 4000 mètres carrés.

- Considérant qu'** à l'époque, le promoteur du développement résidentiel a morcelé et vendu les terrains non subdivisés (non cadastré). Toutefois, les dimensions des parcelles de lot vendu respectaient les normes réglementaires exigées par la municipalité à ce moment. En ce sens, les terrains qui ne constituent pas présentement des lots distincts au plan officiel du cadastre (lot non subdivisé ou cadastré) ne jouissent pas de droits acquis en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur. En vertu de la réglementation municipale en vigueur, il n'y a aucune obligation de procéder à la subdivision du lot (cadastre) tant et aussi longtemps qu'il n'y ait pas de construction projetée sur ledit terrain. Ceci explique donc la principale raison pour laquelle les propriétaires de ces terrains n'ont pas procédé à la subdivision (cadastre) de leur lot.
- Considérant** l'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur crée donc un préjudice sérieux au demandeur puisque cela a pour effet d'annuler la vente.
- Considérant que** l'acceptation de la dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins puisque les superficies du terrain et sa dimension suffisent à assurer la préservation de la qualité de vie ainsi que l'environnement des immeubles voisins.
- Considérant que** la Municipalité a déjà manifesté sa volonté de régulariser de manière systématique, tous les immeubles se trouvant dans la même situation que le terrain cité en rubrique et travaille présentement à faire reconnaître cet état de fait au près de la MRC.
- Considérant que** lors de sa réunion du 2 mai dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de madame Paradis et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la largeur avant de l'immeuble qui est de 39,76 mètres au lieu de 50 mètres et rendre réputée conforme la superficie de 3451,7 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés suivant les dispositions de l'article 5.2.1 du règlement de lotissement n° 456-04.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**

**Et résolu :**

**D'** accepter cette dérogation mineure.

**Adoptée à l'unanimité**

**097-07**

**Dérogation mineure de M. Carl Thomassin – 17, rue Labranche**

**Considérant que** le CCU a constaté que la demande visait plus d'une propriété et que le propriétaire doit obtenir l'approbation de tous les résidents touchés;

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon**

**Et résolu :**

**De** reporter l'étude de cette dérogation à une session ultérieure.

**Adoptée à l'unanimité**

**098-07**

**Avis de motion – Règlement sur le contrôle budgétaire**

**M. le conseiller Gilbert Thomassin** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement sur le contrôle budgétaire.

**099-07**

**Avis de motion – Règlement de délégation de pouvoir**

**M. le conseiller Harmel L'Écuyer** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement de délégation de pouvoir.

**100-07**

**Avis de motion – Règlement pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement**

**M. le conseiller Yvon Hudon** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement.

**101-07**

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 461-04 « Règlement concernant les nuisances »**

**M. le conseiller Gilbert Thomassin** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement n° 461-04 « Règlement concernant les nuisances ».

**102-07**

**Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de véhicules**

**M. le conseiller Gilbert Thomassin** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement décrétant l'acquisition de véhicules.

**103-07**

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de taxation 2007**

**M. le conseiller Harmel L'Écuyer** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de taxation 2007.

**104-07**

**Avis de motion – Règlement modifiant l'objet du règlement n° 507-06 « règlement décrétant des travaux de réfection sur la rue Valmont par une dépense et un emprunt n'excédant pas 565 000 \$ »**

**M. le conseiller Yvon Hudon** donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement modifiant l'objet du règlement n° 507-06 « Règlement décrétant des travaux de réfection sur la rue Valmont par une dépense et un emprunt n'excédant pas 565 000 \$ ».

105-07

**Dépôt des soumissions et octroi du contrat pour la formation de pompier niveau 1**

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour la formation de pompier 1 et indique que la soumission la plus basse conforme est celle de JACQUES BUSSIÈRES au montant de 9 000 \$ (taxes incluses, si applicables).

N <sup>o</sup>	NOMS	TOTAL (Taxes incluses, si applicables)
1	MARC BOURASSA	-
2	JACQUES BUSSIÈRES	9 000 \$
3	FRANCIS GAUTHIER	-
4	CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	-
5	CENTRE DE FORMATION DE NEUFCHÂTEL	-

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer**  
**Et résolu :**

**D'** octroyer le contrat à JACQUES BUSSIÈRES pour un montant de 45,00 \$ de l'heure, pour la formation pompier I jusqu'à une concurrence de 250 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

106-07

**Affectation du fonds parc et terrain de jeu**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**  
**Et résolu :**

**D'** affecter la somme de 25 000 \$, du fonds parc et terrain de jeu, au projet « réfection du parc de la rue des Pruches ».

**Adoptée à l'unanimité**

107-07

**Octroi de contrat aux ENTREPRISES JC ROY – aménagement du parc de la rue des Pruches**

---

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**  
**Et résolu :**

- Qu'un contrat au coût maximal de 13 320,00 \$ (excluant toutes les taxes) soit accordé aux ENTREPRISES J.C. ROY inc. dont la place d'affaire est située au 1059, rue Impériale, Québec (Québec) G3K 1L9 pour la fourniture de modules de jeu le projet « réfection du parc de la rue des Pruches ».

**Adoptée à l'unanimité**

108-07

**PGMR – Réduction pour l’achat d’un bac de compostage**

**Considérant** l’importance de réduire la quantité de matières résiduelles envoyée à l’élimination;

**Attendu** le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ;

**Attendu** les efforts de la Municipalité en matière d’environnement.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**

**Et résolu :**

**Que** la municipalité assume un montant de 20 \$ par bac de compostage;

**Que** la réduction de 20 \$ du coût s’applique aux bacs de compostage achetés à la Municipalité par ses citoyens;

**Que** la présence à l’atelier de formation sur le compostage soit obligatoire;

**Qu’** une réduction par résidence soit appliquée;

**Qu’** une preuve de résidence soit présentée pour obtenir la réduction.

**Adoptée à l’unanimité**

*20 h 46 M. le conseiller du district 2, Antonio Fortier quitte son siège*

*20 h 49 M. le conseiller du district 2, Antonio Fortier reprend son siège*

109-07

**PGMR – Demande d’accès aux écocentres de la Ville de Québec**

**Considérant** l’importance de réduire la quantité de matières résiduelles envoyée à l’élimination;

**Attendu** le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ;

**Attendu** les efforts de la Municipalité en matière d’environnement.

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin**

**Et résolu :**

**De** négocier une entente avec la ville de Québec afin que les citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval puisse avoir accès aux écocentres de la Ville de Québec.

**Adoptée à l’unanimité**

110-07

**Signature de l’entente avec LES JARDINS BON-PASTEUR INC. –  
Projet secteur domiciliaire « La Montagne des Eaux claires »**

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon**

**Et résolu :**

**D’** autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la dite entente.

**Adoptée à l’unanimité**

111-07

**Adoption de la politique de mise aux normes des installations septiques**

**Considérant** l'adoption du règlement relatif à la vidange des fosses septiques;

**Considérant** la mise en service du programme de vidange des fosses;

**Attendu** les efforts de la Municipalité en matière d'environnement.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**

**Et résolu :**

**D'** adopter la politique de mise aux normes des installations septiques.

**Adoptée à l'unanimité**

112-07

**Nomination d'Audrey Beaulieu au poste d'agente de bureau et de secrétariat**

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer**

**Et résolu :**

**Que** ce conseil procède à la nomination de madame Audrey Beaulieu au poste d'agente de bureau et de secrétariat, à titre d'employée régulière, en fonction des besoins de l'administration et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

113-07

**Nomination de Marcel Lajeunesse au poste de préposé aux équipements et à l'entretien**

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier**

**Et résolu:**

**Que** ce conseil procède à la nomination de monsieur Marcel Lajeunesse au poste de préposé aux équipements et à l'entretien des parcs et espaces verts, à titre d'employé régulier, à temps complet et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

114-07

**Renouvellement du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier**

M. le conseiller Gilbert Thomassin spécifie que bien qu'il soit d'accord avec l'adoption du renouvellement du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, il émet des réserves quant au paiement des frais liés à l'ordre du CMA et au remboursement des jours de maladies non pris.

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier**

**Et résolu:**

**D'** adopter le contrat de travail de M. Gaétan Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier, selon les conditions de travail définies dans le contrat de travail joint à son dossier d'employé et que messieurs le maire et le conseiller responsable des ressources humaines soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

**115-07 Renouvellement du contrat du directeur des services urbains et des technologies**

M. le conseiller Gilbert Thomassin spécifie que bien qu'il soit d'accord avec l'adoption du renouvellement du contrat de travail du directeur des services urbains et des technologies, il émet des réserves quant au remboursement des jours de maladies non pris.

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier  
Et résolu :**

**D'** adopter le contrat de travail de M. Jean-François Guillot, directeur des services urbains et des technologies, selon les conditions de travail définies dans le contrat de travail joint à son dossier d'employé et que messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

**116-07 Embauche de Réjean Vallée au poste d'opérateur-journalier**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard  
Et résolu :**

**Que** ce conseil procède à l'embauche de monsieur Réjean Vallée, au poste d'opérateur-journalier, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

**117-07 Embauche d'Alain Arsenault aux postes de préposé aux équipements et à l'entretien et de surveillant**

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer  
Et résolu :**

**Que** ce conseil procède à l'embauche de monsieur Alain Arsenault, aux postes de préposé aux équipements et à l'entretien et de surveillant en fonction des besoins de l'administration, pour une période de probation de douze (12) mois et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

**118-07      Embauche de Michael Boutin au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement**

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon**

**Et résolu :**

**Que** ce conseil procède à l'embauche de monsieur Michael Boutin, au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois et selon les dispositions Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

**119-07      Embauche – aide horticulteur et aide-journalier, poste saisonnier**

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon**

**Et résolu:**

**Que** ce conseil procède à l'embauche du candidat ayant fini premier au classement soit de madame Amandine Alicot, domiciliée à Sainte-Brigitte-de-Laval, à titre d'employée étudiante pour le poste d'aide horticulteur et aide-journalier.

**Adoptée à l'unanimité**

**120-07      Octroi de contrat pour le revêtement extérieur de l'abri à sel au garage municipal**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**

**Et résolu :**

**Qu'** un contrat au coût maximal de 16 425 \$ (avant taxes) soit accordé aux **Entreprises Clermont Vallée Inc.** dont la place d'affaire est située au 3, rue Viau, Sainte-Brigitte-de-Laval, (Québec) G0A 3K0 pour le revêtement extérieur de l'abri à sel situé au garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**121-07      Affectation du fonds de roulement – revêtement extérieur de l'abri à sel au garage municipal**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard**

**Et résolu :**

**D'** emprunter au fonds de roulement la somme de 18 750 \$ afin d'exécuter les travaux de revêtement extérieur de l'abri à sel au garage municipal (octroi de contrat, résolution n° 120-07).

**De** rembourser le fonds de roulement en trois (3) ans.

**Adoptée à l'unanimité**

122-07

**Ajournement de la session ordinaire**

**Il est proposé, à 21 h 05 par M. le conseiller Raphaël Brassard  
Et résolu :**

**De** d'ajourner la session ordinaire du 14 mai 2007 au 22 mai 2007, 21 h  
au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**PIERRE VALLÉE,**  
Maire

---

**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier